

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4930)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC124

présenté par
M. Raphan, rapporteur

ARTICLE 8 QUATER

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« ou ses organes déconcentrés et »,

les mots :

« et ses ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.